

PROGRAMME DE LA JOURNÉE DE FORMATION



Objectifs

- ◆ Connaître les parasites chez les bovins
- ◆ Connaître et diagnostiquer une situation parasitaire chez les bovins



Programme

Les parasites bovins :

- ◆ La localisation dans le tube digestif du bovin
- ◆ Le cycle de vie
- ◆ Les caractéristiques

Les situations parasitaires chez les bovins :

- ◆ Les signes cliniques de l'infestation parasitaire
- ◆ La détection grâce à la coproscopie : principe et des périodes propices à cet examen
- ◆ Les autres méthodes de détection les infestations parasitaires (sérologies, autopsies,...)
- ◆ Les résistances : état des lieux, zoom sur la résistance aux antihelminthiques, méthode pour objectiver une résistance dans un élevage
- ◆ Gestion globale du parasitisme : prévention (au pré ...), traitements chimiques, traitements alternatifs



Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports théoriques
- ◆ Travail en groupe



Modalités d'évaluation

- ◆ Tous les objectifs sont évalués via des quizz interactifs tout au long de la formation

MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : Horaires : 9 h - 17 h
(pause-repas de 12h30 à 13h30)

Lieu : Maison de l'agriculture, salle du GDS des Savoie
40 rue du Terraillet - 73190 St Baldoph

Responsable de stage : Cyril AYMONIER, responsable technique GDS des Savoie

Intervenant : Mathieu CORREIA, vétérinaire

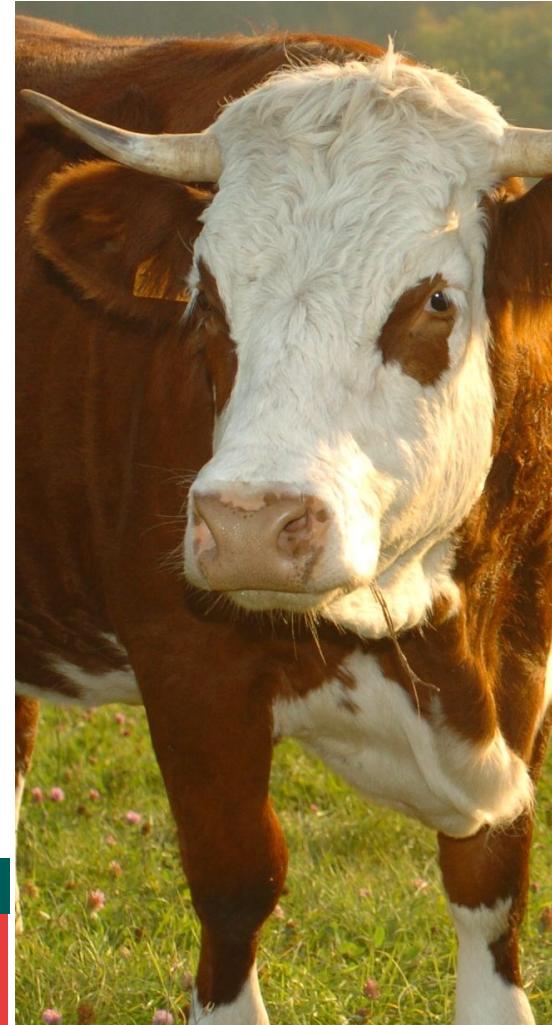
Public : Tout éleveur, salarié ou porteur de projet en élevage bovin

Pré-requis : Aucun

Besoins et matériel : Aucun

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. **ET DEMAIN**



**FORMATION
ÉLEVAGE**

Je gère le parasitisme sur mon élevage de bovin

Saint-Baldoph

03 mars 2026

Contact

Service formation
04 57 08 70 11
formation@smb.chambagri.fr

Dernière mise à jour : 03/02/2026



Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9
www.services.casmb.fr



Accompagner Former Cultiver l'avenir.
73 | 74

BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT
CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.
(Article L. 6353-3 du code du travail). Inscription au plus tard 1 semaine avant le démarrage

A retourner à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,
à l'attention d'Audrey TREVISOL ou par mail : formation@smb.chambagri.fr

Je soussigné(e), (Nom, Prénom).....

Né(e) le ... / ... / À

Adresse.....

Code Postal Commune

Tél ... / ... / ... / ... / ..

Mail

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation | <input type="checkbox"/> Aide familial MSA | <input type="checkbox"/> Conjoint(e) collaborateur MSA |
| <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire | <input type="checkbox"/> Salarié(e) secteur agricole | <input type="checkbox"/> Salarié(e) autre secteur |
| <input type="checkbox"/> Inscrit à Pôle Emploi et PPP agréé | <input type="checkbox"/> Porteur de projet (PPP agréé) | <input type="checkbox"/> Autre (merci de préciser) : |

A quel ordre doit-on établir la facture (GAEC, EARL, ...) ?

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

M'inscris à la formation intitulée : « Je gère le parasitisme sur mon élevage de bovin »

Durée : 1 jour

Responsable de stage : Cyril AYMONIER, GDS des Savoie

Date du stage : 03 mars 2026

Lieu : Saint-baldoph

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisa-

Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité. Une facture vous sera envoyée à la suite de la formation.

- **46 € si je suis ayant-droit Vivéa** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif) sous réserve que le contributeur soit à jour de ses cotisations MSA et qu'il dispose d'un crédit Vivéa suffisant. La formation sera facturée au tarif « autres publics » si Vivéa ne finance pas l'ayant-droit (contribution Vivéa non payée, seuil de financement dépassé, consentement non donné à Vivéa...) ou si le stagiaire ne fournit pas la preuve de la régularité de sa situation (attestation MSA spécifique).

• 263 € pour les autres publics

Prise en charge possible sous certaines conditions par votre OPCO sous réserve de demande préalable, du respect des délais liés aux financeurs et de l'acquittement de la facture.

Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de la valeur prévue au contrat.

La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute absence totale (non déclarée au moins cinq jours ouvrés avant le début de la formation) ou partielle (quelle que soit la date de sa déclaration) non justifiée par un cas de force majeure, donnera lieu à la facturation des frais engagés par l'Organisme de Formation de la CASMB au tarif en vigueur et au prorata de la durée de l'absence concernée.

Article 3 — Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à formation@smb.chambagri.fr

Fait le :/...../.....

Signature

A :

Pour le Président de la Chambre d'agriculture
Savoie Mont-Blanc et par délégation
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation.
Pensez à en garder une copie.

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Avez-vous déjà eu des problèmes sanitaires liés selon vous à une gestion difficile du parasitisme de vos bovins ? (si oui, pouvez-vous détailler ?)

Selon vous, une mauvaise gestion du parasitisme peut-elle avoir un impact économique sur l'exploitation ? OUI / NON, pourquoi ?

Quel(s) moyen(s) de prévention avez-vous déjà mis en place sur votre élevage ?

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?